Règlement et Conditions Générales de la « Vente de Reproducteurs Limousins Belges"

Le présent règlement détermine les règles applicables à la vente en ligne de « Vente de Reproducteurs Limousins Belges » sélectionnés par Le Herd-Book Limousin Belge d'Elevéo Asbl. Les présentes conditions générales de vente sont réputées connues et acceptées sans réserve par les vendeurs et les acheteurs.

Article 1 : Modalités Générales de la Vente

Les animaux sont vendus aux enchères **par mise de 100 euros** htva et hors frais de vente. L'acheteur accepte les mises à prix fixées par le Herd-Book Limousin Belge. Celles-ci sont indiquées sur le catalogue et sur le site internet. Ces ventes sont exclusivement réservées aux personnes majeures et ces ventes ne sont pas supervisées par la direction d'Elevéo Asbl. Elles se déroulent uniquement en ligne. L'adjudication des animaux s'effectue auprès du dernier enchérisseur ayant validé l'offre d'achat la plus élevée. Le prix de retrait des animaux est équivalent à la mise à prix. Aucune offre adjugée ne pourra être rétractée et, s'il devait y avoir un litige sur un lot disputé, seul le représentant du Herd-Book Limousin Belge d'Elevéo Asbl, Monsieur Patrick Mayeres, Directeur Département des Services, statuerait, exclusivement selon le règlement et les conditions générales en vigueur. Sa décision étant définitive, les parties acceptant de s'y soumettre par avance.

Les personnes souhaitant participer suivent la procédure suivante :

- l'adresse internet du site de la vente est : https://hblb.vente-bovin.com/
- l'acheteur potentiel doit s'identifier via un login et un mot de passe personnel. Cette identification peut se faire à tout moment avant la vente de l'animal pour lequel l'acheteur souhaite enchérir. L'acheteur indique son nom, prénom, le nom de son élevage ou de sa société, son pays, son numéro de téléphone portable et celui-ci reçoit un mot de passe par SMS.
- chaque animal est mis en vente pendant 26 heures, soit du vendredi 07/04/2023 à 12h00 jusqu'au samedi 08/04/2023 à 14h00

- un signal visuel vert indique à l'acheteur qu'il propose la meilleure enchère.

- un signal visuel rouge lui indique qu'il ne propose pas la meilleure enchère.

- toute enchère passée moins de 10 secondes avant la fin de la mise, repousse la mise en vente de 10 secondes.
- à la fin du délai de mise en vente, l'animal est adjugé à l'acheteur détenteur de l'enchère.

Chaque participant est responsable de toute enchère réalisée en son propre nom, à partir de son identification en ligne, à l'aide de son login et de son mot de passe personnel. Le Herd-Book Limousin Belge d'Elevéo Asbl se réserve le droit d'interrompre la vente à tout moment si les conditions techniques ne permettent pas un déroulement jugé conforme. Cette interruption ne donne lieu à aucune indemnisation, ni des vendeurs, ni des acheteurs. La responsabilité du Herd-Book Limousin Belge d'Elevéo Asbl ne pourra, en aucun cas, être engagée en cas de problèmes techniques intervenus pendant la vente.

Article 2 : Responsabilités du Herd-Book Limousin Belge d'Elevéo

Les mâles présentés à la vente répondent aux conditions sanitaires exigées. Le Kit vente sera demandé avec indications des analyses demandées.

À la demande du HB Limousin Belge d'Elevéo Asbl, elles seront contrôlées en Fièvre Q, IBR, Leptospirose, Mycoplasme et Salmonellose.
Le HB Limousin Belge d'Elevéo Asbl délivrera, dans un délai d'un mois après la vente, le Certificat Zootechnique de l'animal muté au nom de l'acheteur avec le dossier sanitaire de l'animal et le Compte-Rendu de Vérification de Compatibilité Génétique.

Article 3 : Frais d'Achat, Conditions de Paiement et Conditions d'Enlèvement

Les frais d'achat, à charge de l'acheteur, sont de 5% du prix d'adjudication hors TVA. Ceux-ci seront facturés par Elevéo Asbl. En cas d'exportation, l'animal devra suivre la quarantaine jusqu'au jour de l'exportation et il faudra ajouter des frais supplémentaires inhérents aux exigences réglementaires d'exportation propres à chaque pays (frais de quarantaine, analyses sanitaires, transport, pédigrée export, ……) à charge de l'acheteur.
Le prix d'adjudication s'entend hors TVA, départ de la ferme chez le vendeur. L'animal ne pourra quitter son cheptel qu'après paiement intégral de la facture établie par le vendeur. La délivrance des documents afférents à l'animal acheté, ne s'effectuera que sous réserve de l'encaissement intégral du montant total de la facture et des frais d'achat. Toute vente réalisée entraîne l'enlèvement de l'animal par l'acheteur dans un délai de 8 jours.

Article 4 : Clause de Réserve de Propriété

Les animaux vendus resteront la propriété du vendeur jusqu'au paiement complet du prix de la facture et cela quelles que soient les modifications physiologiques ou les transformations subies par ces animaux. Le défaut de paiement de l'une ou quelconque des échéances pourra entraîner la revendication des biens. L'acheteur ne pourra pas revendre les animaux non payés à des tiers sans en avoir préalablement averti le vendeur et avoir obtenu son accord express et écrit. Les dispositions ci-dessus ne font pas obstacle, à compter de la vente, au transfert à l'acheteur des risques de perte, de modifications physiologiques ainsi que des dommages que ces animaux pourraient occasionner.

Article 5 : Clause Compromissoire

Le HB Limousin d'Elevéo Asbl n'est pas tenu personnellement à des obligations de garanties qui pèsent sur le vendeur ni des obligations de paiement qui pèsent sur l'acheteur. En cas de contestations ou de litiges, les tribunaux de l'arrondissement de Dinant seront compétents.

Article 6 : Garanties Supplémentaires

Les animaux étant vendus en tant que reproducteurs, tout animal, dans le cas d'inaptitude physique à la reproduction, devra être repris ou échangé (de qualité équivalente) par l'ancien propriétaire, mais seulement après avis d'une commission d'enquête nommée par le HB Limousin Belge d'Elevéo Asbl. Toute réclamation, faite au HB Limousin Belge d'Elevéo Asbl ne pourra être prise en compte que dans un délai de 3 mois à compter de la signature du contrat de vente. En aucun cas, le HB Limousin d'Elevéo Asbl ne saurait être tenu responsable de toute anomalie génétique ou phénotypique survenue sur la descendance de l'animal. Aucune réclamation, même en cas de vice rédhibitoire, n'est recevable tant que l'acheteur n'a pas réglé le montant total de son achat.

Article 7 : Assurance Mortalité

L'acquéreur, s'il le souhaite, peut, dès adjudication, souscrire une assurance pour la garantie mortalité/impotence en ferme auprès de sa compagnie d'assurance.